

**AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
MISE A DISPOSITION DE MOYENS HUMAINS ET MATERIELS**

Entre

D'une part,

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, représentée par son Président, Monsieur Guy TEISSIER, habilité par délibération REX du 2014,

ci-après désignée la **Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole**

Et

D'autre part,

Marseille-Provence 2013, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est sis en la Maison Diamantée, 3 rue de la Prison, 13002 Marseille, représentée par son liquidateur Bernard CONQUES, dûment habilité à cet effet par la délibération de l'Assemblée Générale du 20 janvier 2014,

N° SIRET 495 078 834 00027 – Code APE 9001Z

Licences d'entrepreneur de spectacles n° 2-1054826 et n° 3-1054827

ci-après désignée **Marseille-Provence 2013**

PREAMBULE

Conformément à l'article 4.3 de la convention N°13/1144 du 12 avril 2013 ayant organisé dans une démarche éco-responsable la mise à disposition à titre gratuit de moyens humains et matériels au profit de l'association Marseille Provence 2013, un état représentatif destiné à connaître l'ensemble des moyens apportés ainsi que leur évaluation financière a été dressé et est joint au présent avenant dont l'objet est de préciser le montant des moyens logistiques et humains apportés à titre gratuit par MPM aux manifestations produites ou coproduites dans le cadre de Marseille Provence 2013 Capitale Européenne de la Culture.

ARTICLE 1 : Objet

Le présent avenant a pour objet de fixer le montant des moyens logistiques et humains fournis à titre gratuit par MPM aux manifestations produites ou coproduites dans le cadre de Marseille Provence 2013 Capitale européenne de la culture.

ARTICLE 2 : Montant des moyens logistiques et humains apportés

Ce montant, conformément aux annexes jointes au présent avenant, est fixé à la somme de 209 921,74 €

Fait à Marseille, le

Pour Marseille-Provence 2013
Le Directeur général

Pour la Communauté Urbaine
Marseille-Provence-Métropole
Le Président

Jean-François CHOUGNET

Guy TEISSIER

Annexes :

- Tableau "budget réalisé MPM démarche éco-responsable MP 2013"
- Tableau prêts de barrières